

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/11/23-14-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 23 novembre 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu l'avis favorable rendu par le Comité technique (CT) le 13 octobre 2021,

Considérant que suite à la mise en place depuis 2020 de la fiche d'évaluation du volet recherche (MCF et PR) dans le cadre de l'avancement local des enseignants-chercheurs, un premier bilan sur l'utilisation de cette fiche qui s'appuie sur les différents retours des rapporteurs experts a montré la nécessité de la faire évoluer et de la simplifier afin notamment de mieux se conformer désormais à la déclaration de San Francisco,

DECIDE :

OBJET : Avancement local des Enseignants-Chercheurs

Le Conseil d'administration approuve :

- . la modification des modalités d'examen des dossiers d'avancement local des enseignants-chercheurs d'Aix-Marseille Université ;
- . la modification de la fiche individuelle d'évaluation concernant les activités pédagogiques et d'intérêt général ;
- . la modification de la fiche individuelle d'évaluation concernant les activités de recherche des maîtres de conférences (MC) ;
- . la modification de la fiche individuelle d'évaluation concernant les activités de recherche des PR.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour et 1 abstention.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille le 23 novembre 2021,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

